

SAINT-NAZAIRE-LES EYMES

Plan local d'urbanisme : une troisième réunion publique boudée par la population

C'était la troisième réunion publique en vue de l'élaboration d'un nouveau PLU pour la commune. En effet, après une première réunion de présentation, la deuxième portait sur le diagnostic.

Pour cette troisième réunion, peu de monde s'est déplacé. Monsieur Chareyron, du bureau Arcane qui accompagne la commune dans l'élaboration du PLU, a présenté le PADD, soit le Projet d'aménagement et de développement durable, clé de voûte du PLU qui découle du diagnostic et des ateliers participatifs. Le PADD définit les orientations pour préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il définit également les orientations concernant

l'habitat, les transports, les déplacements, les réseaux, etc. Il fixe des principes généraux pour contenir l'étalement urbain et réaffirme l'intérêt de la trame verte et de la biodiversité au sein de la commune.

Pour les années 2017-2022, le PLU définit le nombre de logements qu'il faudra construire si on considère que la population augmente de 1 % par an. Sachant qu'il faut que les objectifs de densification et de localisation doivent être compatibles avec le Scot et le PLH (Plan local de l'habitat), il faudra donc prévoir d'ici 2028 environ 220 logements dont 25 % de locatifs sociaux qu'il faudra respecter dès lors que Saint-Nazaire atteindra 3 500 habitants. Ainsi il faut densi-

fier et permettre la mixité urbaine, les logements individuels, les logements individuels groupés et l'habitat collectif. Les nouveaux projets d'urbanisme doivent alors s'organiser autour de deux pôles : le village et la RD1090.

Pour favoriser la dynamique économique et contribuer à la pérennisation des entreprises qui sont installées sur la commune ou permettre d'en accueillir d'autres, il est également prévu des secteurs d'emprises modérés pour des activités non "nuisantes" (commerce, tertiaire, ou de service), essentiellement sur la RD1090.

Après ce projet, la prochaine étape sera la traduction du PADD en zonage



Le maire, Michèle Flamand, Véronique Hennot, adjointe à l'urbanisme, et M. Chareyron qui a travaillé sur le projet.

Dauphiné Libéré du 29 janvier 2017

LDL38GGE114